



Pas de concentré à même le sol

Protection des aliments et ensilages

INTRODUCTION

VOISINAGE

ENVIRONNEMENT

INTERVENANTS EXTERIEURS



Kit vente obligatoire
Transport direct du vendeur à l'acheteur



Limiter les échanges avec les autres élevages. Favoriser une clôture électrique.



Ne pas laisser accès à une rivière, une mare ou un cours d'eau.



Tout intervenant signale son arrivée (sonnette, téléphone)



Transport indirect ou supérieur à 6 jours = Quarantaine obligatoire



Contrôle permanent de l'hygiène
Lutte contre les nuisibles.
Les rats et les souris sont très prolifiques et ne pas contrôler ces populations expose à de nombreux désagréments :
- Transmission de maladies à l'homme, aux bovins ou aux animaux domestiques, via leur salive, urine ou fèces
- Pollution et consommation des denrées stockées.
- Dégradation des matériaux.



Accès illimité à une eau de forage bénéficiant d'un contrôle régulier.



Lavage des bottes à l'entrée des bâtiments (brosse) ou pédisacs



Prêt d'animaux ou de matériel



Empêcher l'accès à l'exploitation à tout animal sauvage. Contrôler les échanges entre espèces.



Lavage des mains avec du savon.
Désinfection des roues et des bas de caisse des véhicules avant l'entrée dans la zone d'élevage.



Déclaration à chaque introduction



Tenue spécifique jetable (cottes et bottes) dans le sas de l'élevage pour les intervenants. Tenue régulièrement lavée.